



259 rue Brunswick Street
Fredericton (NB) E3B 1G8
506-452-8101
alliance@fermeNBfarm.ca
www.fermenbfam.ca

January 2016- eActivity Report Rapport d'activité électronique – janvier 2016

*To promote a sustainable and prosperous
agriculture industry
Favoriser une industrie de l'agriculture
durable et rentable*

1- Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Alliance agricole – 21 et 22 janvier 2016

Nous avons le plaisir d'annoncer que l'AGA de l'Alliance a de nouveau été un franc succès. En plus des affaires courantes, les délégués et autres personnes présentes ont reçu de l'information sur plusieurs sujets qui intéressent l'industrie.

L'hon. Rick Doucet, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, a pris la parole pour réitérer l'engagement du gouvernement envers l'élaboration d'une stratégie sur les boissons et les aliments locaux et d'une politique provinciale sur le territoire agricole.

Parmi les faits saillants de notre AGA, mentionnons le conférencier principal, Lance D. Stockbrugger, qui a fourni de l'information très valable sur les structures fiscales et la planification de la relève aux délégués et aux autres invités, qui en aurait pris encore. Étant donné les commentaires extrêmement positifs de nos délégués et autres invités, nous envisageons de demander à M. Stockbrugger de donner un atelier d'une demi-journée avant l'AGA de l'année prochaine.

Faith Matchett, de Financement agricole Canada, a renseigné les délégués sur les plus récents développements en matière d'accords commerciaux et elle a invité les producteurs à assister à l'événement Perspectives agricoles le 11 mars 2016 à Moncton.

Plusieurs de nos partenaires de l'industrie ont donné des mises à jour, dont Kevin Craig, du ministère des Ressources naturelles, Laurie-Anne Patenaude, du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, Ron Bonnett, de la Fédération canadienne de l'agriculture, et Janet Steele, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Les délégués ont également discuté des résolutions présentées et en ont adopté une partie. Ces résolutions orientent le Conseil sur les enjeux et les défis sur lesquels l'Alliance devrait se pencher durant l'année qui commence. Parmi les points les plus importants :

- assurer un meilleur accès à la cendre de bois;
- veiller à ce que le projet du barrage de Mactaquac perturbe le moins possible les terres agricoles;
- travailler avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour améliorer et moderniser le programme d'assurance agricole du Nouveau-Brunswick;

- permettre aux personnes retraitées de travailler dans le secteur agricole sans que cela réduise leur supplément de revenu garanti ou les expose à des pénalités;
- faire pression sur le gouvernement provincial pour que la couche arable soit définie comme la terre nécessaire pour faire pousser des cultures depuis la surface jusqu'au soc rocheux;
- faire pression sur le gouvernement provincial pour que non seulement des mesures législatives rigoureuses soient adoptées pour protéger la couche arable, mais aussi que ces mesures soient appliquées;
- faire pression sur le gouvernement provincial pour que celui-ci proclame les derniers articles de la *Loi sur la protection et l'aménagement du territoire agricole*;
- demander au gouvernement de permettre immédiatement l'immatriculation mensuelle des véhicules agricoles, d'harmoniser les frais d'immatriculation et d'avoir un personnel en mesure de déterminer l'admissibilité à une plaque de véhicule agricole.

Plusieurs personnes, dont des producteurs, ont été reconnues pour leur apport à l'agriculture au Nouveau-Brunswick :

- Gordon Fairchild a reçu le Prix de l'agronome James Robb en reconnaissance de son engagement infatigable à l'égard des producteurs agricoles – le prix a été remis par Mike Bouma, président de l'Alliance;
- Eric Walker a reçu le Prix du nouvel agriculteur – le prix a été remis par Faith Matchett, de Financement agricole Canada;
- Jacques, Rock et Louise Laforge ont reçu le Prix à l'innovation – le prix été remis par Sylvain Levasseur, de Financement agricole Canada;
- Rob English a été nommé Ambassadeur de l'hospitalité pour son soutien et son engagement de longue durée à l'égard de l'Alliance et de l'industrie agricole – le prix a été remis par Mike Bouma, président de l'Alliance.

Comité exécutif 2016 de l'Alliance :

- Mike Bouma, président
- Christian Christian Michaud, premier vice-président
- Samuel Bourgeois, second vice-président
- Eric Walker, secrétaire
- Mike Slocum, trésorier

2- Renseignements importants concernant le contrôle de la faune nuisible (message au nom du ministère des Ressources naturelles)

Lorsqu'il est nécessaire de prévenir des dommages à des biens privés ou des blessures aux propriétaires de biens privés ou aux occupants d'une terre privée, une disposition de la *Loi sur le poisson et la faune* prévoit que le propriétaire ou l'occupant d'une terre privée ou les personnes qu'ils désignent peuvent, sans permis ou licence, chasser n'importe quel jour et à toute heure, sauf pendant la nuit, ou piéger, prendre au collet, enlever ou relocaliser n'importe quel jour et à toute heure les 35 espèces de la faune énumérées ci-dessous, sur la terre privée ou au-dessus de celle-ci.

Les animaux de la faune qui peuvent être chassés, piégés, pris au collet, enlevés ou relocalisés en vertu de la loi sont les suivants : la corneille d'Amérique, le castor, le rat noir, le vacher à tête brune, le quiscale bronzé, la souris sylvestre, le cormoran à aigrettes, le tamia rayé, le coyote, le petit polatouche, l'étourneau

sansonnet, l'écureuil gris, la marmotte d'Amérique, la souris commune, le moineau domestique, la belette à longue queue, la souris sauteuse des champs, le campagnol des champs, le vison, le rat musqué, le grand polatouche, le rat surmulot, le porc-épic, le raton laveur, le renard roux, l'écureuil roux, le campagnol à dos roux, le carouge à épauettes, le pigeon biset, le campagnol des rochers, la belette à queue courte, la condylure étoilée, la mouffette rayée, le lièvre d'Amérique ou la souris sauteuse des bois.

Si le propriétaire ne veut pas s'occuper lui-même du contrôle de ces espèces fauniques, il peut retenir les services d'un agent de contrôle des animaux de la faune nuisibles (ACAFN), qui détient un permis du ministère des Ressources naturelles pour fournir au public des services de contrôle pour les 35 espèces fauniques énumérées en échange de frais payés par le client.

La liste des ACAFN se trouve ici :

http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/Ressources_naturelles/Faune/content/AgentsDeControleDeLaFauneNuisibleParRegion.html

Pour des mesures de contrôle d'espèces fauniques autres que les 35 mentionnées ci-dessus (dinde, grand corbeau, lynx roux, faucon, hibou, etc.), le propriétaire doit obtenir un permis de contrôle des animaux nuisibles auprès du bureau de district local du ministère des Ressources naturelles. Les coordonnées des bureaux de district se trouvent ici :

http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/Ressources_naturelles/Regions.html

- Un propriétaire privé n'est pas tenu de se procurer un permis d'agent de contrôle des animaux de la faune nuisibles ou un permis de chasse aux nuisibles pour neutraliser les animaux suivants qui causent des dommages agricoles : dinde, grand corbeau, lynx roux, faucon, hibou, etc..
- Le permis de contrôle des animaux nuisibles est habituellement valide pour une période deux semaines (il peut être renouvelé si les conditions le justifient) et il est assorti de l'obligation de faire rapport.
- Le permis établit le type de dommages subis par le producteur, les personnes autorisées à prendre les mesures de contrôle, le lieu où les mesures de contrôle peuvent être prises (par numéros d'identification de parcelle [NID]), et les méthodes/armes à feu approuvées.
- Le permis prévoit toujours que les animaux de la faune qui sont abattus doivent être remis au bureau de district local du MRN.
- L'agent de conservation peut aussi assujettir le permis à autres modalités s'il détermine que la situation l'exige.

Nous aimerions savoir si vous avez réussi à obtenir un permis de contrôle des animaux nuisibles de votre bureau régional de Ressources naturelles particulièrement pour les dindons sauvages. Veuillez communiquer avec Josée par téléphone au 506-452-8101 ou par courriel à josee@fermenbfarm.ca pour nous indiquer si vous trouvez le processus satisfaisant ou si vous avez des recommandations d'améliorations que nous pourrions transmettre au MRN.

3- Feuille de route pour les nouveaux venus dans le secteur

Au cas où vous l'auriez manqué, le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches a mis au point une feuille de route pour les personnes qui pensent à se joindre à l'industrie. La feuille de route est un document détaillé qui contient des renseignements utiles comme la préparation d'un plan d'affaires, des profils de produits, les programmes d'aide financière offerts, les lois, règlements et politiques applicables à l'agriculture et bien d'autres choses encore. Cliquez [ici](#) pour télécharger la feuille de route et la partager le plus possible.

4- À la recherche de mentors pour un NOUVEAU programme de mentorat (projet pilote)

Nous sommes très heureux d'annoncer que l'Alliance mettra au point un programme de mentorat dans le mois qui vient. Le programme est rendu possible grâce à une aide financière de Cultivons l'avenir 2. Le programme vise à aider les nouveaux venus et à créer une industrie agricole plus forte pour le Nouveau-Brunswick. Le programme se veut un incitatif pour encourager les agriculteurs débutants et potentiels à acquérir de l'information de façon à entrer ou à rester dans l'industrie agricole du Nouveau-Brunswick.

Le programme est divisé en deux étapes : **AgriDécouverte (phase 1) et AgriMentor (phase 2)**

AgriDécouverte s'adresse aux personnes qui veulent explorer la possibilité d'entrer dans l'industrie agricole, et AgriMentor s'adresse aux personnes qui ont terminé la phase 1 ou pour les agriculteurs débutants ou établis qui veulent être mentorés pour améliorer leurs compétences et leurs pratiques en gestion d'entreprise.

D'autres détails seront fournis dans notre prochain rapport d'activité. **Si vous voulez faire partie de notre liste de mentors, veuillez communiquer avec nous par téléphone au 506-452-8101 ou par courriel à pamela@fermenbfarm.ca**

5- Nouvel incitatif

- **Incitatif pour recruter des producteurs** : les personnes qui recrutent de nouveaux membres recevront un incitatif financier de 100 \$ une fois que le nouveau membre est en règle. Le nouveau membre doit informer l'Alliance du nom du producteur qui l'a recruté.
- **Membres associés** : les personnes qui recrutent un nouveau membre associé recevront 250 \$ une fois que le nouveau membre est en règle.

Veuillez communiquer avec le bureau pour plus de renseignements.

6- Sondage sur la satisfaction de la clientèle 2016 de la Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick – DATE LIMITE POUR LE SONDAGE EST LE 28 FÉVRIER

La Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick (CAANB) mène une enquête, et votre réponse serait appréciée. La CAANB offre des programmes d'assurance qui fournissent une aide financière afin de couvrir les pertes de production causées par des risques assurables. Votre participation au sondage est volontaire; cependant, vos commentaires seront importants afin de déterminer l'efficacité et la valeur de ce programme. Le sondage prendra de dix à quinze minutes à remplir. **Pour participer au sondage en ligne, veuillez visiter :**

<https://fr.surveymonkey.com/r/NGPLK7M>

7- Message important de Travail sécuritaire NB

Suivant les préoccupations soulevées par certains de nos membres, nous avons examiné de plus près la cause des augmentations du taux de base de 2016 pour les groupes d'industries 111 (Cultures agricoles) et 112 (Élevage). Travail sécuritaire NB nous a fourni les renseignements suivants :

«Il vaut la peine de noter que le taux de base pour Cultures végétales était de 2,51 \$ en 2009. Depuis, le taux a baissé d'environ 45 % pour se situer à 1,36 \$ en 2015. Les diminutions de taux ont eu lieu pour les raisons suivantes : i) le taux de cotisation provincial moyen a diminué; et ii) le groupe d'industries Cultures végétales a été reclassé dans un groupe à taux moins élevé il y a quatre ou cinq ans en raison d'une amélioration notable de son expérience des coûts. C'est la même chose pour Élevage, où le taux de 2009, soit 4,56 \$, a baissé d'environ 60 % pour se situer à 1,84 \$ en 2015. Cette diminution de taux aussi a eu lieu en raison du taux de cotisation provincial moins élevé et une reclassification à un groupe à taux plus bas il y a quelques années.

Le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB a établi des politiques relatives à la classification des employeurs et aux taux de cotisation. En particulier, ces politiques prévoient que Travail Sécuritaire NB classe les employeurs par industrie, par groupe d'industries et par groupe de taux aux fins d'établir les taux de cotisation. Ces regroupements assurent une répartition des coûts équitable et la stabilité des taux. Le système de classification des employeurs de Travail sécuritaire NB est examiné chaque année pour vérifier que la composition des groupes d'industries et les groupes de taux soit actuelle et demeure appropriée, de telle sorte que les industries qui présentent les risques les plus élevés paient un taux de cotisation plus élevé que les industries à faible risque.

En particulier, dans le cadre de notre processus d'établissement des taux, des industries peuvent à l'occasion être classées dans un groupe d'industries ou un groupe de taux différent si leur expérience liée aux accidents change. Des ratios des coûts (coûts de nouveaux accidents sur cinq ans divisés par la masse salariale cotisable déclarée pour la même période) sont utilisés pour comparer les industries et dégager des tendances. Des modifications sont apportées uniquement lorsqu'elles sont justifiées par un changement important continu dans l'expérience des coûts, ce qui s'est produit il y a quelques années et de nouveau pour les taux de 2016 des groupes d'industries Cultures végétales et Élevage. Au cours des dernières années, les ratios des coûts pour ces deux industries ont été les plus élevés de tous les groupes d'industries dans leurs groupes de taux respectifs.

• Cultures végétales – À la suite de la reclassification, le taux de base des industries dans le groupe Cultures végétales a augmenté, passant de 1,36 \$ en 2015 à 1,74 \$ en 2016. Cependant, le taux plafonné a été limité à 1,63 \$ pour 2016. Les augmentations du taux de base des groupes d'industries reclassés sont limitées à la plus élevée des deux augmentations suivantes : soit la variation en pourcentage dans le taux de cotisation moyen en plus de 20 %, soit 0,20 \$. Compte tenu du taux moyen inchangé, les augmentations suivant la reclassification de 2016 seront limitées à 20 % ou à 0,20 \$, la valeur la plus élevée prévalant. Des limites de transition continueront à être appliquées jusqu'à ce que le taux de base du groupe soit atteint.

• Élevage – À la suite de la reclassification, le taux de base pour les industries Élevage a augmenté, passant de 1,84 \$ en 2015 à 2,72 \$ en 2016. Cependant, le taux plafonné a été limité à 2,21 \$ pour 2016. Encore une fois, les augmentations du taux de base sont limitées à la plus élevée des deux augmentations suivantes : soit la variation en pourcentage dans le taux de cotisation moyen en plus de 20 %, soit 0,20 \$. Compte tenu du taux moyen inchangé, les augmentations découlant de la reclassification de 2016 seront limitées à 20 % ou à 0,20 \$, la valeur la plus élevée prévalant. Des limites de transition continueront à être appliquées jusqu'à ce que le taux de base du groupe soit atteint».

→ Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à communiquer avec Travail sécuritaire NB directement sans frais à 1-800-222-9775 et appuyez sur l'option 4, Services de cotisation.

8- Projet pilote d'amélioration des routes rurales

Nous sommes heureux d'annoncer que nous avons reçu confirmation que le projet pilote continuera pour l'année 2016. En plus de son maintien, l'Alliance négociera l'expansion du projet au-delà du terrassement et du débroussaillage.

La liste des routes indiquées par les producteurs depuis 2012 sera envoyée au Ministère des transports et infrastructure en début mars.

Si vous connaissez des problèmes concernant une route non désignée dans votre région et que vous aimeriez l'ajouter à la liste, veuillez communiquer avec le bureau avant le 4 mars au 506-452-8101 ou par courriel à pamela@fermenbfarm.ca

9- Activités du Plan de ferme environnement

Les coordonnateurs du Plan de ferme environnemental (PFE) seront dans les régions ci-dessous dans les prochains mois. Veuillez communiquer avec John Russell ou Isabelle Kirouac au 506-206-0608 ou isabelle@fermenbfarm.ca pour fixer un rendez-vous ou recevoir de l'information au sujet des ateliers. Le calendrier du PFE peut être consulté à www.fermenbfarm.ca sous environnement, puis horaire.

Février 2016	2 premières semaines	Atelier de mise à jour à différents endroits dans province (voir l'horaire ci-dessous)
	2 dernières semaines	Région 6 (Centre Ouest-Wicklow)
Mars 2016	2 premières semaines	Région 4 (Centre sud-Sussex)
	2 dernières semaines	Région 2 (Nord-est)

Atelier de mise à jour : (pour les plans de 5 ans et plus)		
Région	Lieu	Date
1	Grand-Sault	Le 17 février 2016
	Edmundston	Le 5 février 2016
2	Bathurst	Le 11 février 2016
	Tracadie-Sheila	Le 10 février 2016
3	Bouctouche	Le 9 février 2016
	Moncton	Le 8 février 2016
4	Sussex	Le 1 ^{er} février 2016
5	Fredericton	Le 2 février 2016
6	Wicklow	Le 3 février 2016

Si vous souhaitez participer à un atelier, veuillez communiquer avec Isabelle Kirouac pour vous **enregistrer**.

10- Activités à venir

- **Communiquer efficacement sur la ferme familiale**

Acquisition de compétences pour les jeunes agriculteurs de l'Atlantique!

Travailler avec ses proches sur la ferme familiale peut apporter les plus grandes joies comme les plus grandes frustrations. Améliorez vos communications au sein de la famille grâce à des stratégies pratiques que vous enseignera l'expert en relève agricole John Fast. **Cet atelier sera donné à la Faculté de l'agriculture de l'Université Dalhousie à Bible Hill, en Nouvelle-Écosse.**

Dates du cours : **les 12 et 13 février 2016**

Date limite d'inscription : **le 25 janvier 2016**

Pour plus de renseignements sur l'hébergement et le programme, cliquez [ici](#).

- **Activités à venir de l'International Fruit Tree Association**

59^e congrès annuel, Grand Rapids, Michigan (É.-U.) : **du 6 au 12 février 2016**

Tournée d'étude régionale, de Rochester à Geneva, New York (É.-U.) : **du 18 au 21 juillet 2016**

Pour visiter le site Web de l'Association, cliquez [ici](#).

- **Cours de sécurité en groupe pour les opérateurs de chariot élévateur – Saint John et Moncton**

SAINT JOHN – 23 février 2016

MONCTON – 25 février 2016

Enseignement en classe d'une journée sur l'utilisation et l'opération sécuritaires de chariots élévateurs industriels. (Non inclus : allées étroites, terrain rugueux et chariot télescopique. Ces sujets sont enseignés dans un cours spécial.)

Les participants recevront une carte laminée grandeur portefeuille et une trousse d'opérateur.
Les employeurs recevront une copie en noir et blanc du certificat dans un fichier ROT.

Prix :

150,00 \$ ou

125,00 \$ pour 2-3

100,00 \$ pour 4-5

75,00 \$ pour 6+

+ TVH

Pour vous inscrire, veuillez cliquer [ici](#), puis sur le lien pour les cours en groupe. Un courriel de confirmation vous sera envoyé pour vous donner le lieu, l'heure, etc. Vous pouvez aussi vous inscrire par courriel ou par téléphone.

- **Atelier technique et AGA de l'Association pour l'amélioration des sols et des cultures, les 25 et 26 février 2016 - Holiday Inn Express Moncton (N.-B.)**

Pour voir l'ordre du jour et s'inscrire, cliquer [ici](#)

- **Les séances sur le sol – les 4 et 5 mars 2016, Rodd Royalty, Charlottetown (Î.-P.-É.)**

Deux jours d'ateliers axés sur l'obtention de systèmes agricoles sains et rentables et de sols productifs. Apprenez à lire votre sol et à gérer sa fertilité pour vraiment favoriser la santé des récoltes, ainsi que des stratégies et des techniques qui contribueront à renforcer le sol et les profits de la ferme.

Venez entendre Mary-Howell et Klaas Martens, Mark Bernard, David Blanchard et Kyra Stiles, qui aborderont un éventail de sujets : cultures de couverture, diversification des récoltes, réduction du travail du sol, gestion des éléments nutritifs, analyse du sol, techniques et technologies modernes pour une formation rapide de la couche arable, et comment tout combiner pour établir une ferme rentable. Pour plus de renseignements et s'inscrire, cliquer [ici](#)

- **Pleins feux sur l'avenir de votre ferme avec Perspectives agricoles FAC 2016 – Moncton, le 11 mars 2016**

Joignez-vous à nous pour une demi-journée d'activités d'apprentissage (présentée en anglais) portant sur les tendances et les défis en agriculture qui peuvent avoir une incidence sur votre exploitation en 2016. Pour plus de renseignements, cliquez [ici](#).

- **Le Réseau régional de l'industrie biologique du Canada atlantique (ACORN) présente : « Holistic Farm Life Planning » avec Debbie Lawrence, fondatrice d'Abundant Living**

Date et heure : 14 et 15 mars de 9 h à 17 h les deux jours (dîners compris)

Lieu : Riverside Resort and Conference Centre, 35, ch. Mactaquac, French Village, Fredericton (N.-B.)

Pour plus de renseignements et s'inscrire, cliquer [ici](#)

- **Symposium sur les céréales et oléagineuses 2016, le 17 mars 2016, Best Western Plus, Woodstock (N.-B.)**

Pour voir le programme et s'inscrire, cliquer [ici](#).